

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ÉPÔNE

Séance du 24 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février, à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Danièle MOTTIN, Vice-Présidente.

Présents :

Mesdames Danièle MOTTIN, Nicole DEMAISON, Danièle CLOUARD, Eliane GILLARD, Nathalie BAUDOUIN, Isabelle ROMAIN, Fernande DESRUENNES, Nathalie LEPORT, Nicole RIZAT,
Messieurs Patrick JASLIER, Michel CUTTY.

Absents excusés :

Madame Rose-Marie AIMÉE
Monsieur Ivica JOVIC

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Ivica JOVIC à Madame Danièle MOTTIN
Madame Rose-Aimée MARY à Madame Nicole RIZAT

DATE DE LA CONVOCATION :

17/02/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	13
Présents	11
Votants	13

DATE D’AFFICHAGE :

17/02/2026

OBJET : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'article L2312.1 du 6 février 1992 du Code des Collectivités Territoriales prévoit qu'un débat d'orientation budgétaire doit intervenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Ce débat a pour but d'échanger sur les grandes orientations de travail pour l'année 2026.

Compte tenu que nous sommes en période électorale, celles-ci seront d'ordre générale et le détail des différents points abordés sera précisé lors de l'adoption du budget primitif 2026 présenté au prochain CA.

Avant de vous présenter les chiffres, je voudrais rappeler les actions développées en 2025 :

Dans le cadre de la démarche VADA, la ville d'Épône a obtenu le Label VADA, niveau Or. Plusieurs actions décrites dans le plan d'actions ont déjà été mises en œuvre : la lettre S dédiée aux seniors dont 2 N° sont parus, la refonte du programme des activités proposées à la Maison des Seniors, l'installation de 12 bancs aux emplacements définis par des seniors lors de la balade urbaine.

Aux Cytises, deux logements ont été remis en état afin d'être plus attractifs.

Concernant **les logements sociaux**, les attributions des logements du site de la mairie annexe à Elisabethville pour une trentaine de logements, n'ont pas encore été effectuées, le bailleur n'ayant pas encore été en mesure de fournir le montant des charges locatives.

La **Maison Médicale nommée « Les Maraîchers »** est désormais terminée et livrée aux praticiens. Les 8 cabinets sont occupés : 1 ergothérapeute, 1 psychologue, 1 pédicure-podologue, 1 orthophoniste, 1 IPA (Infirmière en Pratique Avancée), 1 gynécologue, 1 médecin généraliste et 1 médecin urgentiste qui travaillent avec 1 assistante et 1 secrétaire médicale.

Quelques chiffres sur le **volume des tâches quotidiennes du CCAS en faveur des Epônois pour l'année 2025** dont les mois de juillet et août un peu plus calmes :

- Nombre de sollicitations du CCAS : 3306 contre 3281 en 2024, soit 276 par mois en moyenne (avec juillet et août plus calmes) dont 52% en passage physique, un peu plus qu'en 2024. Ce sont à 62% des femmes et majoritairement des seniors, mais également des 30/50 ans.
Toutefois, 978 personnes n'ont pas pu être recensées, ce qui est moins qu'en 2024 et montre une meilleure identification des usagers. Cet anonymat reflète la présence d'usagers de passage, pour lesquels le CCAS n'a pas de suivi approfondi.
- La durée de l'entretien est en moyenne plus longue qu'en 2024, 12 mn contre 10 mn, pour 70% des personnes mais atteint plus de 30 mn dans 11% des cas dont plus d'1h pour la moitié.

Sur les motifs des sollicitations, on constate une forte progression des demandes de transport des seniors, de l'aide administrative pour diverses démarches et des demandes de renseignements. Les demandes de logement social ont baissé, conséquence des relogements effectués dans les nouveaux logements pour des Epônois qui étaient en attente de logement depuis longtemps.

FONCTIONNEMENT

A) DEPENSES

1 – Les charges à caractère général (011)

Elles correspondent aux dépenses liées aux frais de gestion et d'organisation des services à la population (hors masse salariale), à l'entretien courant, et aux achats de matières, fournitures et prestations de services.

Globalement, leur évolution se présente de la manière suivante :

Prévu 2024	Réalisé 2024	Prévu 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
395 610	376 715	385 500	381 740	401 680

Analyse des postes principaux :

	Réalisé 2024	Prévu 2025	Réalisé 2025	Proposé 2026
604 – Achats repas au SIRE	34 697	35 800	31 344	30 000
60611 - Eau	7 087	7 500	6 785	7 500
60612 – Energie, électricité	24 085	24 000	25 898	26 000
6132 – Location Batigère	206 790	208 700	205 867	208 000
61358 – Locations mobilières	5 370	5 500	6 006	6 100
614 - Charges locatives (TF)	46 478	47 900	47 288	47 670
6228 – Divers intermédiaires				10 000
6232 – Fêtes et cérémonies	29 512	32 100	29 920	33 200

Achats repas au SIRE : moins de repas achetés au prestataire (la chute qui a débuté en 2022 se poursuit avec 10587 repas en 2022, 8209 en 2023, 6416 en 2024 et 5562 en 2025. La baisse est plus importante aux Cytises (-1000 repas), conséquence du renouvellement des résidents qui sont plus jeunes, plus autonomes et qui font leur cuisine dans leur logement alors qu'il y a une petite remontée en portage.

Le budget est basé sur un nombre de repas similaire à 2025.

Eau et Energie, électricité : La consommation est stabilisée avec, toutefois, une légère remontée de l'électricité.

Location Batigère : Tous les gros travaux nécessaires ont été réalisés depuis 2021. A fin 2025, la PGE est de 97 000 €.

Locations mobilières : Ce poste augmente légèrement en raison d'un photocopieur aux Cytises utilisé pour imprimer et distribuer le programme des animations aux personnes qui le demandent.

Taxe foncière : Pour 2026, seule la base est prévue d'augmenter selon la loi de finances habituelle.

Maintenance : Ce sont les contrats de maintenance des diverses installations afin d'en assurer un bon fonctionnement (climatisation de la salle de restauration, portes automatiques, VMC, ascenseurs, sécurité incendie, l'imprimante/photocopieur, notamment) ainsi que la maintenance et l'hébergement relatif au nouveau logiciel de gestion du CCAS. Malgré la renégociation et le regroupement de contrats pour faire une économie d'échelle, on subit une augmentation significative pour 2026.

Fêtes et cérémonies : On trouve dans ce poste, les manifestations habituelles (galette, banquet, colis de Noël) en faveur des anciens ainsi qu'une sortie estivale pour les familles en situation de précarité qui ne partent pas en vacances. Figurent également toutes les animations mises en place pour les seniors, lesquelles sont subventionnées en totalité par le département dans le cadre du forfait autonomie.

Divers intermédiaires : C'est une ligne nouvelle. Tous les 5 ans, nous sommes contraints de faire procéder à l'évaluation de la résidence des Cytises et c'est en 2026 qu'elle doit avoir lieu.

Le réalisé de 2025 est assez proche du BP 2025 et le BP 2026 en légère augmentation.

2 – Les charges de personnel (012)

Elles correspondent au coût de la masse salariale (rémunérations, charges sociales patronales, tickets restaurant).

Prévu 2024	Réalisé 2024	Prévu 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
381 500	374 668	359 780	352 895	353 038

Le réalisé est légèrement inférieur au BP en raison de la diminution de certaines charges qui avaient été surévaluées.

3 – Dotations aux amortissements (042)

Prévu 2024	Réalisé 2024	Prévu 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
14 876	14 937	13 198	13 198	10 290

La diminution des amortissements est la conséquence de certains biens totalement amortis.

4 – Autres charges de gestion courante (065)

Elles correspondent aux aides directes.

Prévu 2024	Réalisé 2024	Prévu 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
41 209	33 705	34 156	30 983	29 683

2026/
 Commune d'Épône
 Conseil d'Administration du 24/02/2026 – Délibération n°26.02.01
 7.10 – Finances locales - Divers

Les principaux postes se présentent de la manière suivante :

	Réalisé 2024	Prévu 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
65133 – Secours d'urgence (Bons alimentaires)	1 349	2 500	1 751	2 500
65134 – Aides financières	19 071	17 300	15 004	17 500
65748 – Subventions	13 000	13 000	13 000	8 000

Secours d'urgence :

Les bons alimentaires fournis durant l'année 2025 ont été délivrés à 21 familles

Aides financières : En 2025, des aides financières ont été accordées par le CA : 2 765 € d'aide aux voyages scolaires (12 dossiers), contre 1 150 € en 2024, 500 € d'aide aux permis de conduire.

7 350 € ont été distribués au titre de l'allocation énergie seniors contre 6 825 € en 2024, à 98 bénéficiaires de plus de 65 ans non imposables contre 91 en 2024.

Pour les familles sans ressources, 3 589 € de frais de cantine ont été pris en charge pour 38 enfants de 28 familles sans ressources, une baisse significative de ce poste en raison de la mise en place de la cantine à 1 € depuis novembre 2024.

Pour 2026, les différents postes sont évalués aux mêmes montants qu'en 2025, sauf l'aide aux voyages scolaires qui a été augmentée.

Subventions : Ce sont les subventions allouées aux associations caritatives procurant de l'aide alimentaire ou humaine à la population dans le besoin. Leur soutien sera poursuivi mais, pour 2026, le montant total sera diminué de la subvention au profit de l'IFEP pour un chantier jeunes qui n'a pas lieu d'être et de la subvention accordée à Handi Val de Seine, puisque, désormais, la ville d'Épône est adhérente et verse, à ce titre, une cotisation. Comme chaque année, les demandes de subvention et les rapports d'activité de chaque association seront scrupuleusement étudiés afin d'attribuer un montant fonction des services rendus par chacune sur le terrain au profit des Epônois.

Le total des dépenses de fonctionnement évolue donc de la manière suivante :

Prévu 2024	Réalisé 2024	Prévu 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
845 000	811 065	847 000 dont 50 265 déficit 2024	829 528	816 500 dont 21 009 déficit 2025

L'année 2025 a enregistré un niveau de dépenses inférieur à celui prévu au BP.

La proposition de dépenses pour 2026 est légèrement inférieure à celle réalisée en 2025, mais inclut un déficit à reporter de 21 009 €.

Hors ce déficit, les dépenses sont de 795 491 €.

B) RECETTES

	Réalisé 2024	Prévu 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
70662 – Prestations de service téléassistance	5 362	5 500	5 392	5 500
70663 – Prestations de service repas	49 458	51 500	44 327	41 200
70664 – Prestations de service transport	2 594	2 800	3 356	3 200
7066 – Prestations de service AMD	4 966	5 000	3 889	4 000
752 – Revenus des immeubles	322 192	358 218	330 836	336 158

Prestations de service téléassistance : Le montant proposé correspond à celui réalisé en 2025. Le prix facturé aux bénéficiaires est exactement celui du prestataire. Nous avons actuellement environ 90 bénéficiaires.

Prestations de service repas : Comme indiqué précédemment, le nombre de repas fournis est en forte diminution. Le montant prévu (Cytises et en portage) correspond au nombre de repas prévu en achats au SIRE.

Prestations de service transport : Elles sont très demandées.

Prestations de service AMD : Certains seniors demandent au CCAS de faire les courses pour leur compte, ce qui engendre une facturation horaire de l'agent qui exécute cette prestation. C'est un service qui est très apprécié.

Revenus des immeubles : Les loyers des Cytises encaissés en 2025 sont moins importants qu'espéré, plusieurs résidents étant décédés ou partis en EHPAD sans être tous remplacés. Actuellement, une petite trentaine de logements sont occupés par des résidents. Les loyers des jeunes et des paramédicaux sont venus s'ajouter depuis avril 2024.

Par prudence, la prévision pour 2026 est calculée sur 29 logements + les loyers des jeunes et des paramédicaux actuellement présents.

	Réalisé 2024	Prévu 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
7473 – Subvention département	17 021	17 000	18 035	18 000
7474 – Subvention commune	350 000	380 000	380 000	380 000

Subvention département :

Il s'agit de la subvention autonomie qui est maintenue pour 2026.

Subvention commune : La subvention de la commune est maintenue à 380 000 € pour couvrir les prévisions de dépenses.

Le **total des recettes de fonctionnement** évolue donc de la manière suivante :

Prévu 2024	Réalisé 2024	Prévu 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
845 000	760 800	847 000	808 519	816 500

Le **résultat de fonctionnement pour l'exercice 2025 est : 808 519 € (recettes) – 829 528 € (dépenses) = 21 009 € en déficit** (s'ajoute aux dépenses prévues pour 2026).

INVESTISSEMENTS**A) DEPENSES**

Prévu 2024	Réalisé 2024	Prévu 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
21 500 (dont 7 000 de cautions rendues)	7 019 (dont 5 656 de cautions rendues)	38 400 (dont 7 000 de cautions rendues)	18 968 (dont 6 714 de cautions rendues)	36 200 (dont 7 000 de cautions rendues)

En 2025, différents petits matériels ont été acquis pour l'autolaveuse et le logement d'urgence et 2 logements ont été rénovés. Toutefois, une partie (9 380 €) des factures de rénovation n'a pas pu passer sur 2025 et est reportée sur 2026. Pour 2026, en l'état, il est prévu de réaliser l'ABS, de rénover un autre logement et d'acheter un bureau pour les Cytises.

B) RECETTES

Prévu 2024	Réalisé 2024	Prévu 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
21 500 (dont 5 005 de cautions reçues)	23 612 (dont 6 579 de cautions reçues)	38 400 (dont 5 027 de cautions reçues)	39 568 (dont 8 102 de cautions rendues)	36 200 (dont 5 065 de cautions reçues)

Les recettes se composent des amortissements des immobilisations, du remboursement de TVA, des cautions reçues des résidents arrivés aux Cytises et du report de l'excédent dégagé sur l'exercice précédent.

Le résultat d'investissement pour 2025 est : 39 568 € (recettes) – 18 968 € (dépenses) = 20 600 € en excédent (s'ajoute aux recettes prévues pour 2026).

Vu l'article L2312.1 du Code Général des Collectivités territoriales,

Entendu les explications de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

PRENDRE ACTE du débat relatif aux orientations générales du Budget 2026.

CONFIRME que la délibération sera adressée à :

- Au Comptable Public de Mantes Collectivités Locales

ÉPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte
Transmis à Monsieur le Sous-préfet
Le 02/03/2026
ET publié/affiché le 02/03/2026

